



VALORISATION DES DÉCHETS BILAN D'ACTIVITÉ 2018



Je réduis mes déchets, Je trie...J'agis !



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	4
a. Le territoire	4
b. Le pilotage institutionnel du service.....	5
c. Les métiers	5
1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE	6
a. Les déchets produits en 2018	6
b. Agir pour la réduction	9
c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles.....	12
d. Le développement des filières de valorisation.....	13
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D’OPTIMISATION	14
a. Un point sur la collecte.....	14
b. Les collectes en régie.....	18
c. Les collectes en prestation (hors déchèterie).....	19
d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites.....	19
e. Les nouveaux éco-parcs	22
f. Les optimisations des collectes.....	24
3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUIQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS	26
a. L’aide à la mise en place du tri et l’accompagnement au tri lors des évènements	26
b. La sensibilisation de proximité.....	26
c. Documents de communication et médias	27
4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE	29
a. Les dépenses.....	29
b. Le financement du service	31
c. Le coût des filières	32
2018 EN RÉSUMÉ.....	35
Les temps forts de 2018	35
Les projets.....	35

GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CA : Colonne aérienne
- CSE : Conteneur semi-enterré
- CE : Conteneur enterré
- CS : Collecte sélective. Collecte des déchets recyclables en vue de leur valorisation matière
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DIB : Déchet industriel banal
- OMR : Ordures ménagères résiduelles. Déchets produits par les ménages ou producteurs assimilés aux ménages non recyclables
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'apport volontaire. Les points d'apport volontaire peuvent être des colonnes aériennes (CA), conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE), des caissons ou des compacteurs pour la collecte des cartons
- PC : Point de collecte
- PR : Point de regroupement. Groupement de bacs collectifs pour la collecte des déchets
- REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La redevance est calculée en fonction du service rendu. Elle est recouvrée directement par le service de l'établissement public qui la met en place
- REP : Responsabilité élargie du producteur
- RS : Redevance spéciale. Cette redevance n'est perçue qu'auprès des usagers hors-ménages, et correspond à la collecte et au traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe est calculée à partir de la même base que la taxe foncière (moitié de la valeur locative cadastrale), base sur laquelle un taux défini par la communauté d'agglomération et les communes est appliqué

Crédits :

Cartes p.1, p.4 et p.25 : Données Arlysère et ©les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-<http://osm.org/copyright> - DGGFIP - RGD 73-74 - 2016. Conception JS-Arlysère

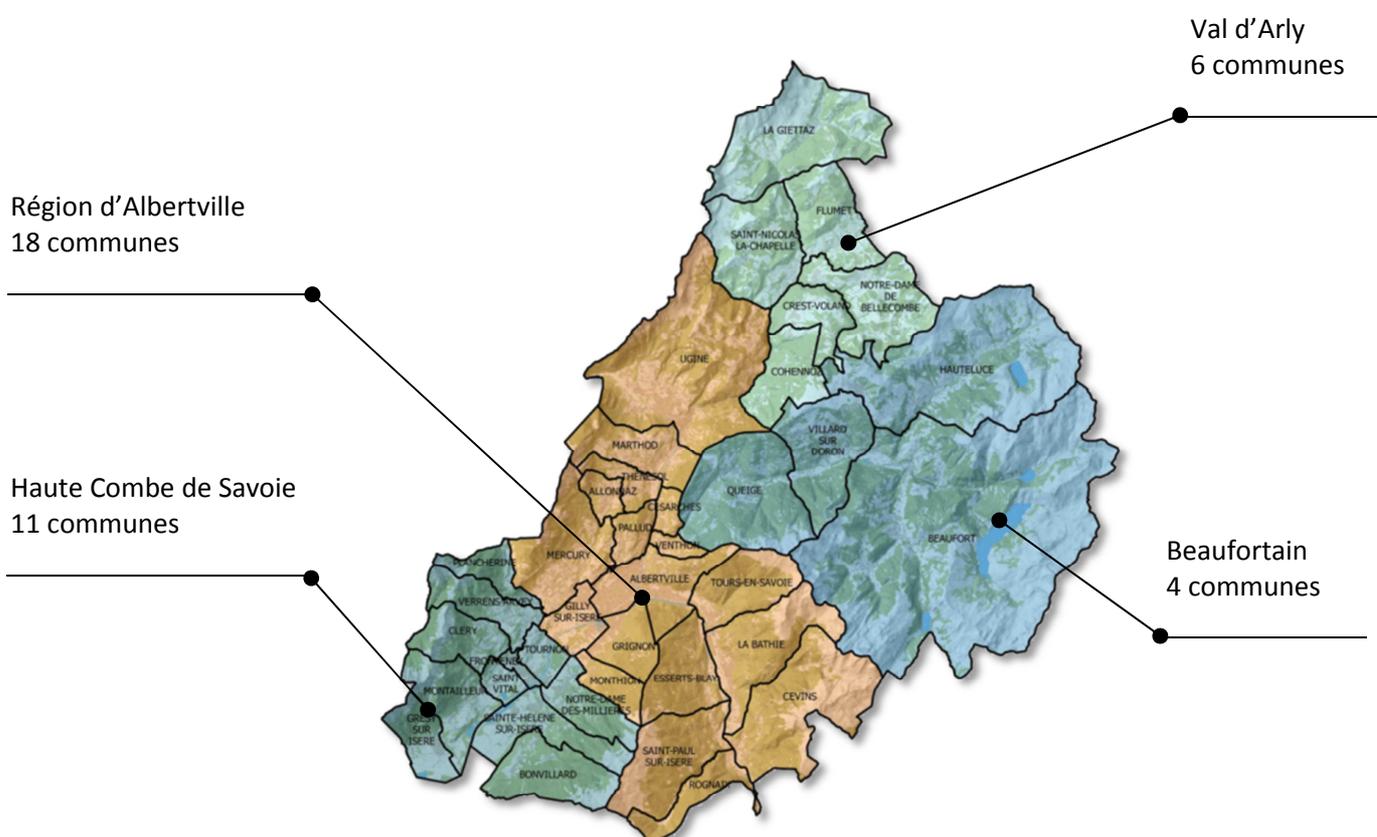
Cartes p.16 et p.17 : Données Arlysère et ©DGGFIP - RGD 73-74 - 2016. Conception JS-Arlysère

Photo p.38 : ©Matton Images. Autres photos : ©Arlysère

INTRODUCTION

a. Le territoire

La Communauté d'Agglomération Arlysère compte 39 communes et 62593 habitants (population INSEE valable au 1^{er} janvier 2018).



La gestion des déchets (collecte et traitement) est effectuée par la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des 39 communes, excepté certaines actions dans les 6 communes du Val d'Arly (Cohennoz, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle) qui sont réalisées par le SITOM des Vallées du Mont Blanc.

En effet, la Communauté d'Agglomération adhère au SITOM des Vallées du Mont Blanc pour ces communes. Le SITOM assure, pour ce territoire, la gestion des éco-organismes, subventions et revente des matériaux, la communication et la sensibilisation, ainsi que la gestion de la collecte du verre (prestation) et la gestion du traitement de 4 flux (OMR, multiflux, cartons et verre). La gestion de la collecte des OMR, multiflux et cartons est assurée par la Communauté d'Agglomération.

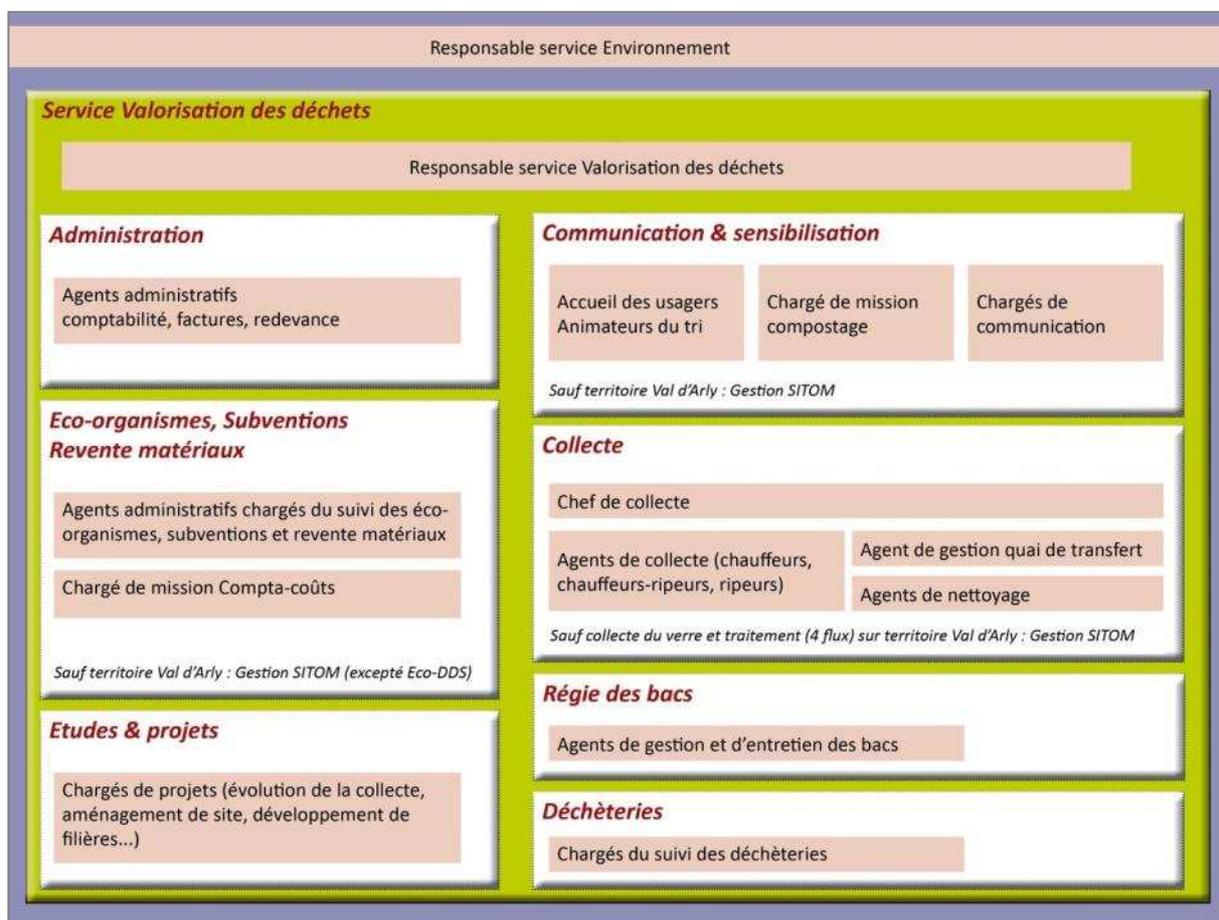
b. Le pilotage institutionnel du service

Un groupe de travail piloté par les élus du « groupe déchets » se réunit régulièrement avec les techniciens. Les sujets sont ensuite abordés dans la commission opérationnelle « Valorisation des déchets » qui s'est réunie 3 fois dans l'année avec l'ensemble des élus de la commission.

Liste des élus de la commission « Valorisation des déchets » :

Elus de la Commission opérationnelle « Valorisation des déchets »	Elus du « groupe déchets »	BERTHOD Jean-Noël	Villard-sur-Doron	
		BURNIER FRAMBORET Frédéric	Albertville	
		EXCOFFON Christian	Cohennoz	
		MEUNIER Georges	Saint-Nicolas-la-Chapelle	
		RANGONE Thierry	Frontenex	
		VIGUET CARRIN Françoise	Ugine	
			CRESENS Annick	Beaufort
			GOYET Danièle	Sainte-Hélène-sur-Isère
			MICHAULT Patrick	Saint-Paul-sur-Isère
			MOLLIER Lionel	Crest-Voland
			RAUCAZ Christian	Verrens-Arvey
			RONQUE François	La Bâthie
			ROTA Michel	Mercury

c. Les métiers



1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE

a. Les déchets produits en 2018

Flux	Quantité (tonnes/m³)	Kg/hab			
OMR collectés	14 948	239	OMR* : 15 453 tonnes 247 kg/hab	Ordures Ménagères (sans déchèteries) : 22 109 tonnes 353 kg/hab	
OMR - refus de tri	505	8			
Multiflux recyclé	2 663	43			
Emballages recyclés	78	1,3	CS* : 6178 tonnes 99 kg/hab		
Papiers recyclés	249	4,0			
Verre	2 769	44			
Carton commerçants	418	6,7			
Déchets organiques méthanisés	289	4,6	Biodéchets		
Textiles (ville)	189	3,0	Textiles		
Amiante	0,0	0,000			
Batteries	3,6	0,057		Déchèterie sans DMS : 19 558 tonnes 312 kg/hab	
Bois non traité (Cat.A)	223	3,6			
Bois traité (Cat.B)	2 411	39			
Bois traité (Cat.C)	28,9	0,462			
Carton	685	11			
Déchets Industriels & Banals (DIB)/Encombrants	3 486	56			
Déchets verts	4 833	77			
DEEE-Ecrans	271	4,3			
DEEE-Gros Electroménager Froid	133	2,1			
DEEE-Gros Electroménager Hors Froid	233	3,7			
DEEE-Petits Appareils en Mélange	107	1,7			
Ferraille	1 128	18			
Gravats	3 801	61			
Huiles minérales	27	0,4			
Huiles végétales	5,3	0,09			
Lampes	0,6	0,009			
Métaux non ferreux	4,6	0,073			
Mobilier	1 333	21			
Néons	2,5	0,04			
Piles	6,4	0,10			
Plastiques en mélange	160	2,6			
Plâtre	398	6,4		Déchets Ménagers Déchèterie : 19 707 tonnes 315 kg/hab	
Pneus	187	3,0			
Polystyrène	25	0,4			
Textiles	65	1,0			
Acides et bases minéraux	1,557	0,025			
Acides et bases organiques	2,011	0,032			
Aérosols	3,619	0,058			
Bouteilles Butane/Propane	0,575	0,009			
Cartouches d'encre	0,066	0,001			
Combustibles	0,235	0,004			
Emballages souillés	39	0,624		Déchèterie DMS : 149 tonnes 2,4 kg/hab	
Extincteurs	0,207	0,003			
Filtres à huile et à gazoil	3,192	0,051			
Peintures et produits pâteux	72	1,153			
Phytosanitaires	1,956	0,031			
Produits non identifiés	23	0,360			
Radiographies	1,184	0,019			
Solvants chlorés	0,000	0,000			
Solvants non chlorés	1,131	0,018			

Total :
41 816 tonnes
668 kg/hab

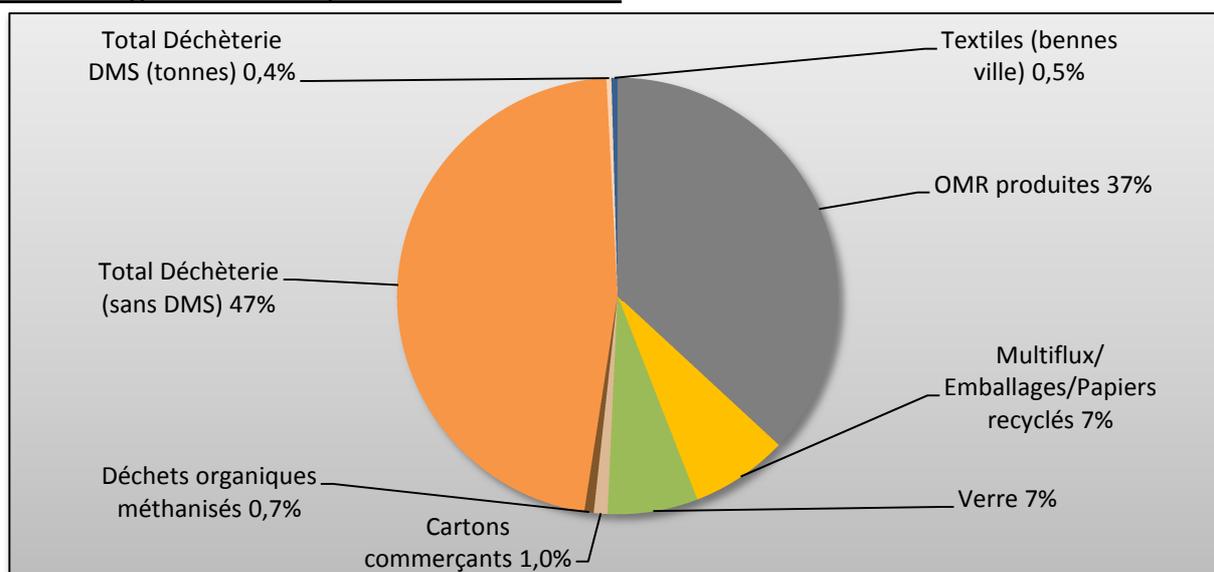
La répartition des déchets en 2018 reste similaire à celle de 2017. Les 41 816 tonnes de déchets qui ont été produits (et collectés) dans la Communauté d'Agglomération en 2018 sont composées de déchets déposés en déchèterie pour 47%, de déchets ménagers des collectes sélectives pour 16% et d'ordures ménagères résiduelles (non recyclées) pour 37 %.

Les ordures ménagères (collectes hors déchèteries) comprennent 70% d'ordures ménagères résiduelles, non recyclées.

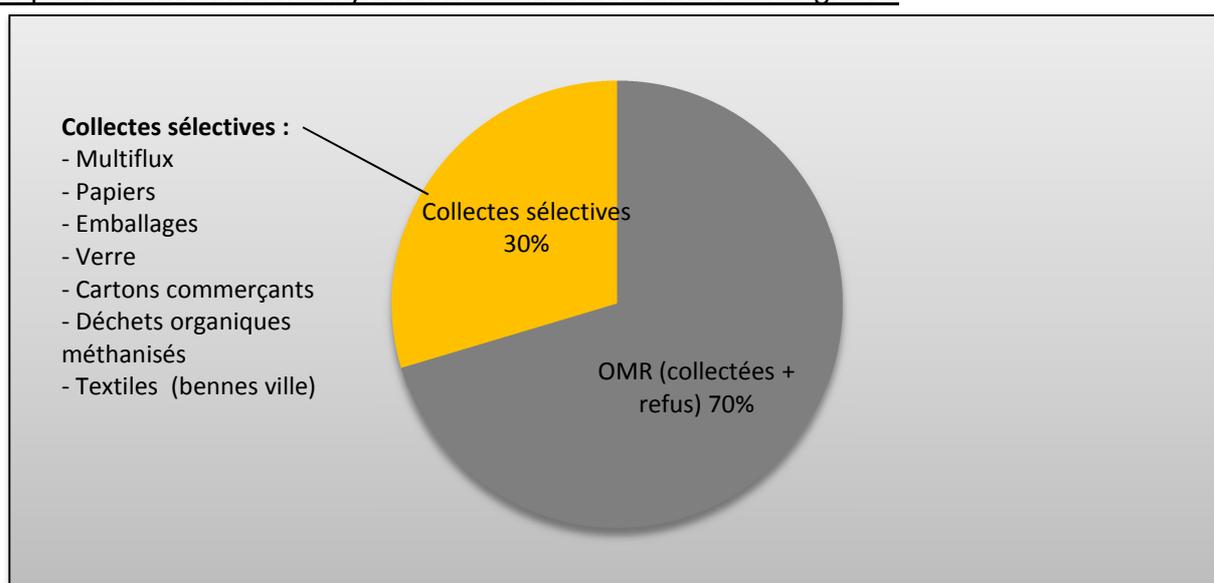
NB : les populations prises en compte sont les populations totales valables au premier janvier de l'année considérée (source INSEE).

Les écarts entre les totaux et les tonnages sont dus aux arrondis.

Pourcentage des déchets produits selon les flux :



Répartition des déchets recyclés et OMR dans les ordures ménagères :



Evolution du tonnage collecté

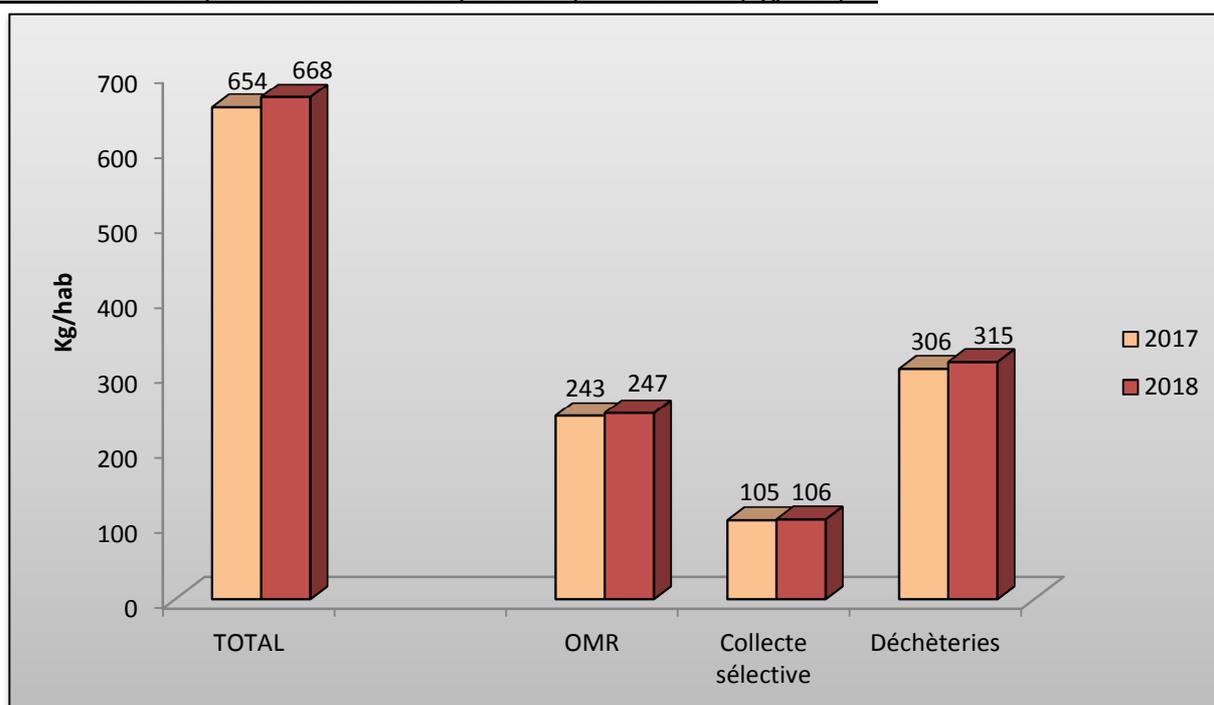
L'année 2018 est marquée par l'augmentation des tonnages collectés par rapport à 2017, que ce soit en tonnage total (+2,6%) ou en poids rapporté par habitant (+2,1%).

Les quantités collectées augmentent fortement en déchèterie, que ce soit avec ou sans les DMS (+16 tonnes et +642 tonnes). Des hausses significatives sont aussi à noter pour les collectes sélectives, notamment le verre (+94 tonnes), à l'exception des 3 flux de collectes des papiers et des emballages qui observent une diminution (Multiflux, Emballages, Papiers). Les ordures ménagères résiduelles (refus de tri inclus) augmentent quant à elles de +296 tonnes.

Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes ou m³) :

	Tonnage /m ³		%	Tonnes
	2017	2018		
OMR (collectés + refus)	15 157	15 453	1,95%	296
Multiflux recyclé	2 705	2 663	-1,55%	-42
Emballages recyclés	80	78	-2,28%	-2
Papiers recyclés	252	249	-1,49%	-4
Verre	2 676	2 769	3,51%	94
Cartons commerçants	389	418	7,42%	29
Déchets organiques méthanisés	276	289	4,53%	13
Textiles (ville)	172	189	9,63%	17
Déchèteries (sans DMS)	18 916	19 558	3,39%	642
Déchèteries DMS	134	149	11,62%	16
TOTAL	40 758	41 816	2,60%	1 058

Evolution de la quantité de déchets produits par habitant (kg/hab)* :



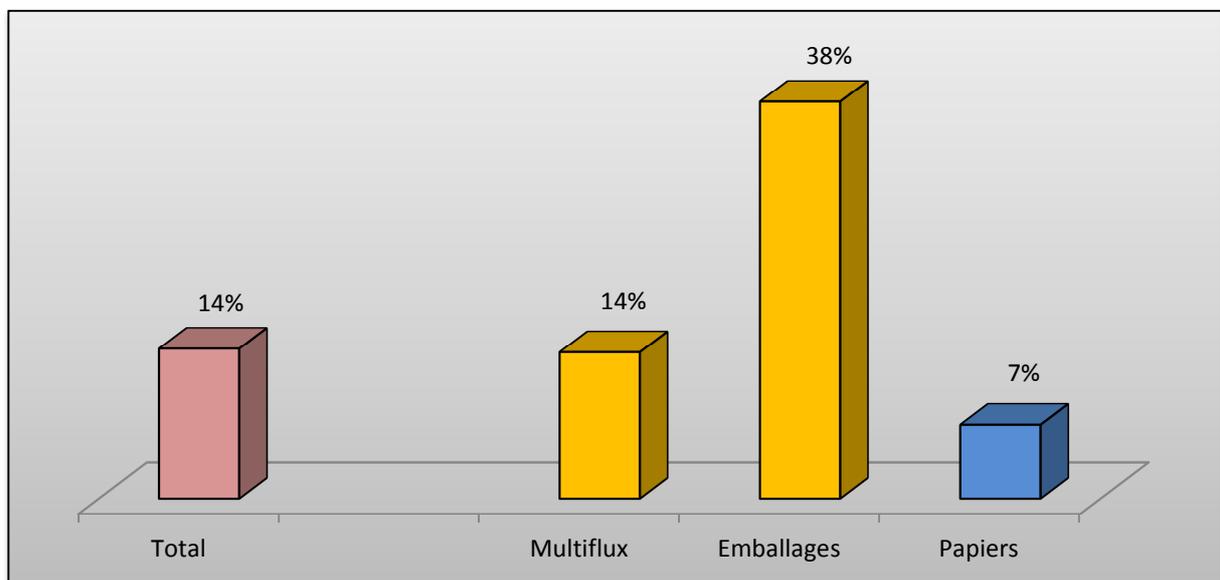
*Dans ce graphique :

- Les OMR comprennent les ordures ménagères collectées et le refus de tri allant dans les OMR.
- La « Collecte sélective » comprend toutes les collectes sélectives : Multiflux, Emballages, Papiers, Verre, Cartons commerçants, Textiles (ville), sans le refus de tri.
- Les déchèteries comprennent les flux de déchèterie y compris cartons et textiles collectés en déchèterie et les DMS.

Taux de refus pour la collecte sélective

La qualité de la collecte sélective des emballages et des papiers est représentée par la proportion de déchets collectés non recyclables, le taux de refus.

Ce taux est de 14% pour l'ensemble des flux Multiflux, Emballages et Papiers. Ce taux est plus marqué pour le flux des Emballages, même si son impact est moindre sur le total, ce flux représentant peu de tonnage.



b. Agir pour la réduction

Les actions réalisées pour inciter les usagers à réduire leurs déchets ont principalement ciblé le compostage, individuel et collectif, qui permet de réduire d'environ 30% le contenu de sa poubelle. D'autre part, les usagers ont été sensibilisés aux autres moyens de réduire les déchets lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Il est à noter que ce thème est aussi abordé lors des animations scolaires et pour adultes.

Au total, ce sont environ 500 personnes qui ont été informées sur la réduction des déchets dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville.

Pour le territoire du Val d'Arly, Les actions pour la réduction des déchets, sont menées par le SITOM des Vallées du Mont Blanc. Les actions décrites ici ne concernent donc que les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville.

Distribution de composteurs individuels

La Communauté d'Agglomération aide les usagers à acquérir un composteur individuel. Chaque composteur, accompagné de son bio-seau et de son aérateur, peut être obtenu par les usagers du territoire avec une participation de 15€ par composteur.

Ce sont 267 composteurs individuels qui ont été distribués dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville. Ils ont été remis aux usagers lors de 6 séances de distribution organisées dans les locaux de collecte de Venthon (23 mars, 19 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai et 14 juin), lors de distributions ponctuelles dans les locaux de la Communauté d'Agglomération et pendant certains évènements.

A l'occasion de ces distributions, plus de 200 personnes ont été informées sur le compostage.

Les plateformes de compostage collectif

Le compostage collectif se développe avec 4 nouvelles plateformes mises en place en 2018. Ces 4 plateformes ont été installées dans des résidences à la demande des habitants : Le Paradis et Les Prés Riants à Albertville, La Canopée à Gilly-sur-Isère, La Clé des Champs à Beaufort.

L'installation et la fourniture des 3 composteurs composant chaque plateforme sont assurées par Arlysère.

A noter que la plateforme de composteurs de la Montagnette, rue Léon Ecoffet à Ugine, mise en place en 2010 a été retirée en mars 2018.

Ces installations portent à 22 le nombre de plateformes de compostage collectif présentes sur les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville et suivies par les agents de la Communauté d'Agglomération.

Des actions de communication ont permis de sensibiliser et de mobiliser près de 200 personnes autour du compostage collectif. Les actions menées ont été du porte-à-porte et le dépôt de flyers d'information dans les boîtes-aux-lettres pour les plateformes existantes ou les projets de plateformes de composteurs, les réunions préparatoires à la mise en place de composteurs, l'ouverture des nouvelles plateformes et les 6 évènements organisés autour des plateformes en place (« Tous au compost », points info composteurs et exposition).

Liste des plateformes de compostage collectif :

Plateforme	Adresses concernées	Commune	Nombre de logements	Date de mise en place	Partenaires
Cottaret	Chemin du Cottaret	Ugine	27	01/04/2010	Ville d'Ugine, OPH Ugine
Le Clos1	Rue du 11 novembre	Ugine	66	21/04/2011	Ville d'Ugine, OPH Ugine
Le Clos2	Rue du 11 novembre	Ugine	66	21/04/2011	Ville d'Ugine, OPH Ugine
Les Tilleuls 1	Rue Val d'Isère / Avenue Jean Moulin	Albertville	105	05/04/2011	Ville d'Albertville, Val Savoie Habitat

Liste des plateformes de compostage collectif (suite) :

Plateforme	Adresses concernées	Commune	Nombre de logements	Date de mise en place	Partenaires
Les Genêts/Bruyères	Avenue du Pont de Rhonne	Albertville	58	01/04/2011	Ville d'Albertville, Val Savoie Habitat
Les Tilleuls 2	Rue Val d'Isère	Albertville	60	02/11/2011	Ville d'Albertville, Val Savoie Habitat
Parc du Chaudan	Route de Pallud	Albertville	30	10/07/2012	Privé
Le Grand Arc	Rue Jean Moulin	La Bâthie	24	24/10/2012	Ville de La Bâthie, OPAC de Savoie
La Fontaine	Rue Louis Armand	La Bâthie	14	18/06/2013	Privé
Les Adoubes	Rue Docteur Félix Merlot	Albertville	32	19/06/2013	Ville d'Albertville, Val Savoie Habitat
Le Chasselas	Route de Tours	Albertville	12	04/10/2013	Privé
Le Jardin des Hespérides	Rue du Jardin	Gilly-sur-Isère	18	03/09/2014	Val Savoie Habitat
La Roseraie	Rue du Commandant Dubois	Albertville	40	04/09/2014	Val Savoie Habitat
La Roseraie II	Rue du Commandant Dubois	Albertville	12	01/09/2015	Val Savoie Habitat
Beaufort		Beaufort	40	2015	
Arêches		Arêches	20	2015	Privé
Ecole d'Arêches	Rue Léontine Vibert	Arêches			
Les Dauphins	Rue Jacques Porraz	Albertville	8	01/03/2016	Privé
Le Paradis	Route de Pallud	Albertville		12/04/2018	Privé
La Canopée	Rue des Treilles	Gilly-sur-Isère	12	17/04/2018	Privé
La Clé des champs	Route des Champs	Beaufort	6	12/06/2018	Privé
Les Prés Riants	Rue des Fleurs	Albertville	60	26/09/2018	Privé

Les évènements pour promouvoir le compostage collectif :

Evènement	Lieu	Date	Action
Tous au compost	Plateforme de compostage collectif Les Tilleuls 2 à Albertville	4 avril	Information. Tamisage et distribution de compost mûr.
Point info compostage	Plateforme de compostage collectif Le Grand Arc à La Bâthie	11 avril	Stand d'information et animations sur le compostage.
Point info compostage	Plateforme de compostage collectif du Cottaret à Ugine	25 avril	Stand d'information et animations sur le compostage.
Point info compostage	Plateforme de compostage collectif du Jardin des Hespérides à Gilly-sur-Isère	2 mai	Stand d'information et animations sur le compostage.
Point info compostage	Plateforme de compostage collectif Les Tilleuls 1 à Albertville	16 mai	Stand d'information et animations sur le compostage.
Exposition	Plateforme de compostage collectif Le Clos à Ugine	30 juin	Exposition d'information sur le compostage

Les autres actions en faveur de la réduction des déchets

Outre les actions concernant le compostage, les animateurs ont sensibilisé les habitants à tous les aspects de la réduction des déchets à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Evènement	Lieu	Date	Action
Semaine Européenne de la réduction des déchets	Marché d'Albertville	22 novembre	Animation et information sur la réduction des déchets
Semaine Européenne de la réduction des déchets	L'Arpège, Albertville	Du 19 au 23 novembre	Exposition sur la réduction des déchets

c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles

La filière méthanisation continue son développement

- La collecte des déchets méthanisables est en place dans les territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Région d'Albertville et ne concerne que les gros producteurs de ce type de déchets.
- 5 nouvelles structures ont rejoint les collectes de méthanisation au cours de l'année 2018 : 3 restaurants, 1 boulangerie et 1 école sur les communes d'Albertville, La Bâthie et Tournon.
- Au total, 40 structures participent en 2018 dans les communes d'Albertville, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, La Bâthie, Saint-Vital, Tournon et Ugine.

- La mise en place d'une collecte de déchets organiques lors de la Fête Pastorale à Marthod qui a eu lieu le 30 septembre a permis la collecte d'une tonne de fermentescibles (marc de café, marc de pomme, restes de repas). Près de 500 personnes ont bénéficié des informations d'un animateur présent sur le site de restauration afin de les accompagner pour réaliser le tri des fermentescibles.

Le suivi de la méthanisation

- 4 permanences au moment des repas dans les restaurants scolaires ont permis d'expliquer et de remobiliser les élèves autour du tri des déchets méthanisables. Les permanences ont eu lieu au lycée René Perrin à Ugine, au collège d'Ugine et au lycée Le Grand Arc à Albertville et ont permis de rencontrer plus de 1700 élèves.
- 3 interventions organisées pour intégrer les nouvelles structures participantes ont permis de d'expliquer cette collecte spécifique à 12 personnes.

Les déchets organiques ont un nouvel exutoire

Les déchets organiques collectés par la Communauté d'Agglomération sont désormais redirigés vers la nouvelle unité de méthanisation située à Tournon, chemin du Praz Pilloud. Cette unité, créée par la SAS Horizon et construite par Naskeo Environnement, a été mise en service en octobre 2018. Son ouverture a rapproché le lieu de traitement des déchets fermentescibles du territoire qui était auparavant à Gruffy en Haute-Savoie.

d. Le développement des filières de valorisation

Développement de la filière Eco-Mobilier

- Une benne de la filière Eco-Mobilier a été mise en place en octobre 2018 à la déchèterie d'Ugine. Elle permet de séparer directement en déchèterie les déchets de mobilier des autres déchets tels que le bois ou les encombrants.
- Les 5 déchèteries du territoire bénéficient désormais de la collecte spécifique Eco-Mobilier.

Développement de la filière « bois traité »

- La séparation à la source du bois traité est possible depuis janvier 2018 à la déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe, grâce à la mise en place d'une benne spécifique.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D'OPTIMISATION

a. Un point sur la collecte

Tous les modes de collectes présents sur le territoire à la création de la Communauté d'Agglomération existent en 2018. De nouvelles plateformes ont été mises en place, n'affectant cependant pas le mode de collecte de chaque commune.

Les modes de collecte selon les flux :



DECHETERIES

- Déchèterie de La Bâthie – ZAC des Arolles
- Déchèterie de Beaufort - Plaine de Marcôt
- Déchèterie de Gilly-sur-Isère – 147 route du grand Arc, zone artisanale de Terre-Neuve
- Déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe – RD218b La Germandière
- Déchèterie d'Ugine – Zone industrielle des Bavelins

OMR

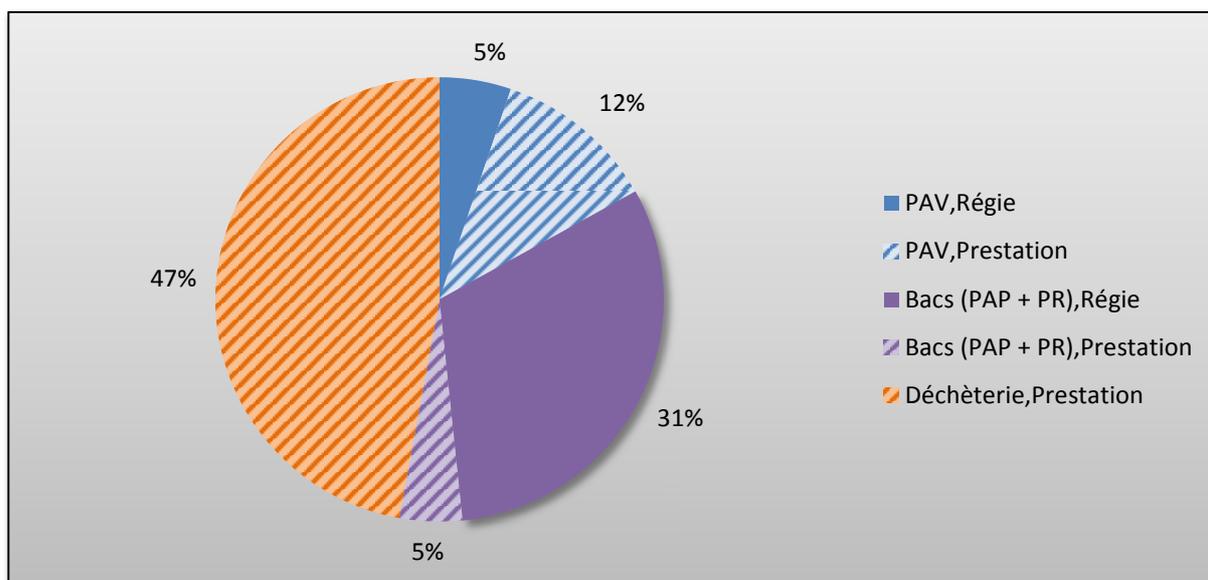


Les flux selon le type de collecteur

37% des collectes sont effectuées en régie. Les collectes effectuées en régie sont, au moins pour partie, les collectes de Multiflux, Papiers, Emballages et OMR. Ce chiffre a diminué par rapport à 2017 en raison des modifications d'une partie de la collecte des cartons qui est désormais réalisée par un prestataire.

63% des collectes sont réalisées par un prestataire. Pour un même flux il peut y avoir plusieurs prestataires.

Répartition des déchets collectés selon le mode de collecte [Bacs/ PAV/ Déchèterie] et le type de collecteur [Régie/Prestation] :



Pourcentages en poids. Les collectes de carton en « cartons pliés » sont incluses dans les collectes en bacs (PAP + PR).

Part du tonnage collecté selon le type de collecteur :

	Régie	Prestation
Tous Flux	37%	63%
Multiflux	64%	36%
Papiers	100%	-
Emballages	100%	-
Verre	-	100%
Cartons commerçants	-	100%
Textiles	-	100%
Déchets organiques	-	100%
OMR	86%	14%
Déchèteries	-	100%

Part du tonnage de chaque flux collecté en fonction du type de contenant :

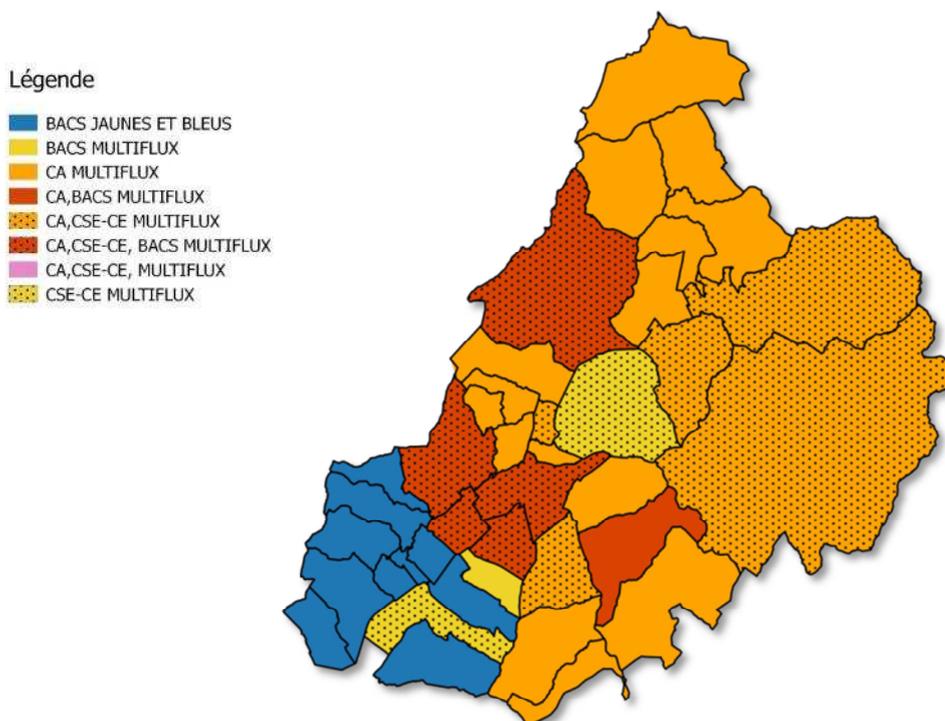
	CSE/CE/CA <i>(caissons cartons inclus)</i>	Bacs <i>(cartons pliés inclus)</i>	Bennes textiles ville	Déchèterie <i>(bennes et contenants spécifiques, armoire DMS)</i>
Multiflux	48%	52%	-	-
Papiers	-	100%	-	-
Emballages	-	100%	-	-
Verre	100%	-	-	-
Cartons	15%	23%	-	62%
Textiles	-	-	74%	26%
Déchets organiques	-	100%	-	-
OMR	17%	83%	-	-
Déchets de déchèterie	-	-	-	100%

Les collectes des CA de Multiflux et de Verre réalisées en déchèterie sont comptabilisées dans la colonne « CSE/CE/CA ».

Les modes de collecte et les flux selon les communes

Bacs CA, CSE et CE : les modes de collectes varient selon les communes. Les types de matériels et types de préhension (simple crochet, kinshofer) varient dans les CA et CSE/CE. Dans les graphiques ci-dessous, il est indiqué « CSE-CE » pour les communes disposant de CSE et/ou de CE.

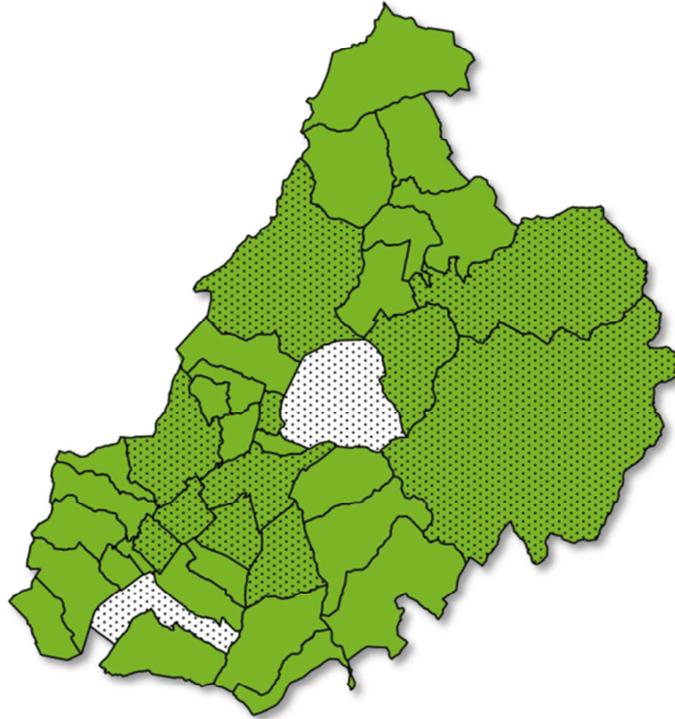
Collecte des papiers et emballages :



Collecte du verre :

Légende

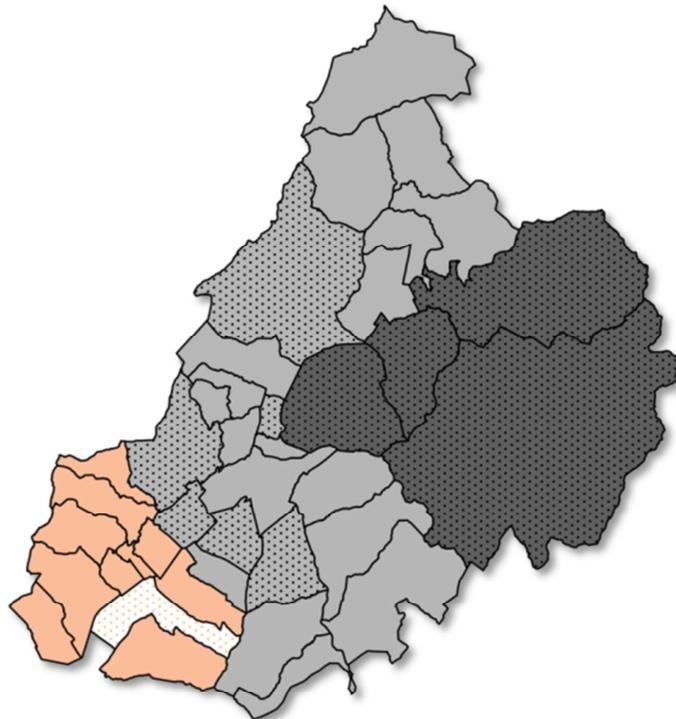
- CA
- CA, CSE-CE
- CSE-CE



Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Légende

- BACS
- BACS PUCES
- CA, CSE-CE
- CSE-CE
- CSE-CE CONTROLE D'ACCES
- CSE-CE, BACS



b. Les collectes en régie

Les collectes en régie représentent un levier important pour l'optimisation des tournées.

Les collectes en régie

Les collectes en régie représentent 42 tournées, réalisées avec des camions-grue (5 tournées), des camion-bennes et un camion équipé d'un système de pesée. Le nombre de tournées en régie a diminué puisque les 2 tournées de collecte des cartons sur le secteur Région d'Albertville sont désormais réalisées avec une prestation.

	Contenant	Secteur concerné
Multiflux	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville
Papiers	Bacs	Haute Combe de Savoie
Emballages	Bacs	Haute Combe de Savoie
OMR	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville
	Bacs pucés	Haute Combe de Savoie

Mise en place de bacs temporaires pour les évènements

Le nombre d'évènements suivis pour les déchets reste stable. 64 évènements ont nécessité la mise en place de 505 bacs temporaires : 322 bacs OMR, 183 pour la collecte sélective (Multiflux, Emballages, Papiers). Cette gestion des bacs est réalisée par le service régie des bacs de la Communauté d'Agglomération.

c. Les collectes en prestation (hors déchèterie)

Les collectes en prestation

Les prestataires effectuent des collectes pour 6 flux de déchets. Fin 2017, 3 compacteurs à cartons ont été mis en service dans le Beaufortain (déchèterie, Arêches, Les Saisies).

20 colonnes aériennes vétustes ont été changées par de nouvelles colonnes.

Mis à part des modifications concernant les cartons des commerçants (la collecte du secteur Région d'Albertville passe de la régie à la prestation), les types de collectes restent inchangés par rapport à 2017 et peu d'évolutions sont à noter par rapport au nombre de contenants.

Flux	Contenant	Secteur concerné
Multiflux	Colonnes aériennes	Val d'Arly
	Colonnes aériennes	Région d'Albertville
	CSE - CE	Région d'Albertville, Sainte-Hélène-sur-Isère
Verre	Colonnes aériennes, CSE, CE	39 communes
Cartons commerçants	Caissons	Val d'Arly
	Cartons pliés Colonnes aériennes	Région d'Albertville
	Compacteurs	Beaufortain
Textiles	Bennes textiles	27 communes
Déchets organiques	Bacs spécifiques	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie
OMR	Bacs	Val d'Arly
	CSE, CE	Région d'Albertville
	CSE à contrôle d'accès	Sainte-Hélène-sur-Isère

d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites

La maintenance des contenants

Les contenants, en particuliers bacs et CSE/CE, nécessitent des opérations de maintenance régulièrement pour garantir le bon fonctionnement de l'ensemble du parc :

- L'ensemble du parc de bacs (en PAP, PC ou PR) est entretenu en régie.
- Les CSE/CE sont entretenus par prestation, excepté les CSE de Sainte-Hélène-sur-Isère pour lesquels la maintenance est réalisée en régie.

Le lavage des contenants

Le lavage régulier des bacs, CA et CSE/CE a été mis en place en 2018 sur les territoires de la Région d'Albertville et de la Haute Combe de Savoie avec un prestataire.

Ainsi, 2 campagnes de lavage des bacs des points de regroupement et des CA, CSE/CE, au printemps et à l'automne ont permis de nettoyer et désinfecter une partie du parc.

Dates des campagnes de lavage des territoires Région d'Albertville et Haute Combe de Savoie :

Dates	Type de lavage
23 au 27 avril (1 semaine)	Lavage de bacs
18 au 22 juin (1 semaine)	Lavage de CA, CSE et CE
8 au 12 octobre (1 semaine)	Lavage de bacs
8 au 9 novembre (1 semaine)	Lavage de CA, CSE et CE

Les bacs du Val d'Arly continuent à être nettoyés de façon régulière pour les 6 communes du Val d'Arly par prestation.

Sur les communes du Beaufortain, les équipes du service Valorisation des déchets réalisent le lavage régulier des CSE et des colonnes aériennes avec un camion équipé spécifiquement pour ces tâches. De même, l'entretien des sites du Beaufortain (125 sites de CSE et CA sur les 132 sites, 7 d'entre eux étant uniquement utilisés en dehors des périodes de neige), et notamment le déneigement des plateformes, est réalisé en régie. Le déneigement est effectué après chaque chute de neige.

Le lavage des colonnes aériennes de Grignon.



Le nettoyage des sites

Le nettoyage des sites comprend aussi l'entretien et le déneigement des plateformes. Son organisation est variable selon les secteurs :

- Sites de PR ou CA nettoyés par les communes (Val d'Arly et Région d'Albertville)
- Sites de CSE/CE et CA nettoyés en régie dans les 4 communes du Beaufortain
- Sites de certains CSE par convention avec le bailleur et la commune
- Sites de Sainte-Hélène nettoyés par Arlysère (prestation)

La régie : gestion des bacs et conteneurs, entretien des sites

Le parc de bacs géré en régie se divise en 2 parties :

- Les bacs de la Haute Combe de Savoie, à savoir les bacs bleus (papiers), jaunes (emballages) et OMR pucés. Ces bacs sont gérés par les Services techniques d'Arlysère situés à Tournon pour la partie technique et au niveau des services administratifs pour la mise en lien avec la redevance (remplacement, dotation, retrait de bacs, maintenance).
- Les bacs Multiflux et OMR de la Région d'Albertville sont gérés par la Régie des bacs située dans la zone artisanale de Venthon. La régie est dotée d'un logiciel spécifique de gestion du parc de bacs (environ 17000 bacs) et du matériel spécifique pour la gestion des bacs. Un agent attitré gère les dotations, retraits et la maintenance des bacs.

De plus, la maintenance des conteneurs semi-enterrés de Sainte-Hélène-sur-Isère est réalisée par les agents du service Valorisation des déchets.

e. La gestion des déchèteries

Une gestion avec des prestataires

Les 5 déchèteries du territoire sont gérées par des prestataires pour la collecte et pour le haut de quai (accueil, gestion des bennes, nettoyage...).

Les déchèteries bénéficient d'un suivi régulier avec les prestataires de haut de quai, notamment lors des réunions mensuelles.

Les aménagements réalisés pour mieux collecter

- Octobre 2018 : mise en place d'une benne Eco-Mobilier à la déchèterie d'Ugine
- Janvier 2018 : mise en place de la filière « Bois traité » à la déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe

Les accès professionnels

Au total, 245 cartes d'accès en déchèterie ont été fournies aux professionnels en 2018, portant à 1433 le nombre de cartes utilisées sur le territoire depuis la mise en place du système en 2015. Une partie de ces cartes est utilisée par les collectivités.

La déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe fonctionne depuis novembre 2018 avec des badges pour les professionnels, homogénéisant le dispositif sur toutes les déchèteries du territoire.

e. Les nouveaux éco-parcs

Les travaux des éco-parcs de Beaufort et de Gilly-sur-Isère ont démarré en 2018, et les dossiers administratifs ont été instruits pour l'éco-parc de Venthon. Ces 3 éco-parcs font partie du projet de réseau d'éco-parcs et déchèteries du territoire, qui sera à terme composé de 6 structures dont une adaptée aux déchets des professionnels.

L'éco-parc de Beaufort en construction

La déchèterie de Beaufort, plaine de Marcôt, est remplacée par l'éco-parc de Beaufort situé juste à côté. Ce nouvel emplacement, voisin du précédent, tient compte du risque de crue du torrent du Doron situé à proximité. De plus, la reconstruction complète de l'équipement permet de l'agrandir et de le modifier afin de répondre aux exigences de sécurité et de l'adapter aux filières de valorisation des déchets qui se développent. Ainsi sa surface passera de 1200m² à 3500² et accueillera un total de 13 bennes à quai, qui permettront notamment la distinction entre le plâtre, le plastique, le bois traité et le bois non traité. La sécurité et le fonctionnement du site seront améliorés grâce à la séparation des zones de circulation des usagers et des collecteurs et aux aménagements des quais et des bennes.

Les travaux ont commencé en juin 2018 et seront achevés en 2019. Le coût global de l'opération, construction de l'éco-parc et destruction de l'ancienne déchèterie, est de 837 124 €.

Ce projet est soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes et par l'Etat.

Construction de l'éco-parc de Beaufort : octobre 2018, les murs des quais sont achevés et la construction du bâtiment est en cours.



Les travaux de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère démarrent

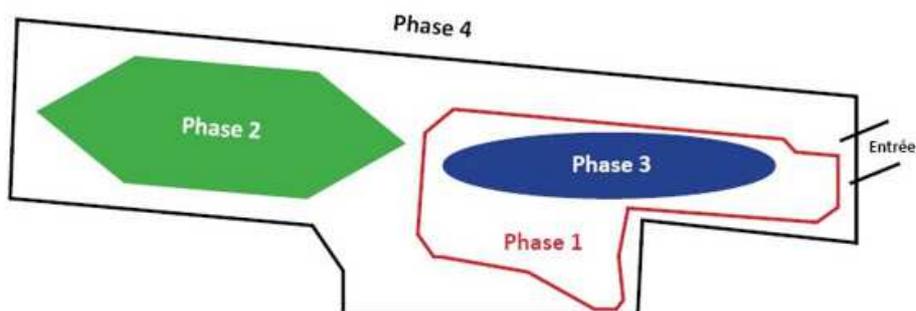
La rénovation et l'agrandissement de la déchèterie permettront la création d'un équipement 4 fois plus grand, pouvant contenir 20 bennes au lieu de 14 pour un tri et une valorisation plus efficace des déchets. La réorganisation du site doit aussi permettre de faciliter le fonctionnement et la sécurité du site pour les usagers, gardiens et collecteurs.

La construction de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère a commencé en novembre 2018. Le nouvel équipement est situé à l'emplacement de la déchèterie, ce qui implique la réorganisation du site pendant les travaux afin de limiter les perturbations de l'accès au site. Néanmoins, la première phase des travaux, à partir de novembre 2018, a consisté en l'aménagement de l'extension de l'éco-parc et n'a donc pas eu d'impact sur l'utilisation de la déchèterie par les usagers.

Le coût global des travaux est de 2.4 M € dont 474 000 € de subventions apportées par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 120 000 € par le Département de la Savoie.

Le calendrier des travaux de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère : les travaux sont prévus de novembre 2018 à fin 2019 (hors aléas climatique et/ou technique en cours de chantier)

	Nov18	Mars19	Avril19	Nov19	Déc19
Phase		1	2	3	4
Travaux	Aménagement de la nouvelle partie de la future déchèterie	Basculement Déchèteries	Mise en service Déchèterie provisoire	Installation Nouvelle Déchèterie	
Usagers	Aucun changement pour l'utilisateur	Déchèterie fermée (1 semaine)	Risque d'attente prolongée → Privilégier autres déchèteries	Déchèterie fermée (Durée de fermeture à définir)	



L'éco-parc de Venthon

L'éco-parc de Venthon est dédié aux professionnels, y compris les collectivités, avec une structure et un fonctionnement adaptés à leurs besoins en termes de volumes, facilité de dépôt et types de déchets.

Pour ce projet, l'année 2018 est marquée par la poursuite des études et par la réalisation de l'enquête publique en fin d'année.

f. Les optimisations des collectes

Selon les secteurs, les difficultés de collecte, la sécurité de la collecte et pour permettre, le cas échéant, d'intégrer les nouveaux projets immobiliers aux collectes, les études de sites peuvent mener à la création de points de regroupements de bacs, à la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou au déplacement de sites existants.

Le travail d'optimisation est réalisé au cas par cas et en partenariat avec les communes concernées.

Optimisation /Etudes de sites

- Le service a émis des avis sur 395 permis d'urbanisme pour intégrer la gestion des déchets aux projets immobiliers.
- Pour l'étude de certains permis d'urbanisme ou pour d'autres demandes, plus de 50 nouveaux sites ont été étudiés pour l'implantation de CSE ou le réaménagement d'un secteur.

Mise en place de colonnes aériennes

Une plateforme de CA a été aménagée au Vernachot à Esserts-Blay afin de remplacer un point d'apport volontaire. D'autre part, de nouvelles colonnes aériennes ont remplacé nombre de colonnes abimées.

Mise en place de conteneurs semi-enterrés

9 plateformes de conteneurs semi-enterrés ont été mises en place au cours de l'année sur les territoires de la Haute Combe de Savoie, de la Région d'Albertville et du Beaufortain.

La plateforme située allée du Parc à Sainte-Hélène-sur-Isère correspond au déplacement et remplacement de la plateforme située derrière l'église afin de réaffecter ce lieu.

Les 4 plateformes de la rue des Treilles à Mercury, du Crêtet/Villard à Ugine, du Chalet des cimes à Hauteluze/Les Saisies et de la Clé des Cimes à Beaufort/Arêches répondent aux nouveaux besoins liés à la création d'ensembles immobiliers. L'implantation des autres plateformes est quant à elle liée au réaménagement des sites et/ou à l'optimisation des collectes.

A noter que 2 de ces plateformes (rue des Treilles à Mercury et le Crêtet/le Villard à Ugine) ont été mises en service en 2019.

Liste des nouvelles plateformes de conteneurs semi-enterrés :

Nombre de conteneurs	Localisation	Commune	Date de mise en place
4 CSE	La Tiournaz	ESSERTS-BLAY	28/02/2018
4 CSE	Rue Suarez, parking des soeurs	ALBERTVILLE	07/03/2018
3 CSE	Le Crêt	MERCURY	18/04/2018
4 CSE	Rue des Treilles	MERCURY	31/05/2018
3 CSE	Allée du Parc	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	24/07/2018
3 CSE	Le Crêtet/ Le Villard	UGINE	17/09/2018
4 CSE	Rue Proust	UGINE	01/10/2018
6 CSE	Le Chalet des Cimes	HAUTELUCE/LES SAISIES	Octobre 2018
3 CSE	La Clé des Cimes, route des Carroz	BEAUFORT/ARECHES	Novembre 2018

La plateforme de CSE des Saisies, comme les nouvelles plateformes de CSE mises en place dans le Beaufortain, a des caractéristiques adaptées aux zones de montagne. Le dôme en plastique, avec les grandes ouvertures pour les sacs d'ordures ménagères et la finition de la cuve extérieure en béton matricé facilitent leur utilisation et leur gestion par temps de neige.



La nouvelle plateforme de CSE de la rue Suarez à Albertville a été réalisée conjointement au réaménagement du parking des Sœurs par la commune.



3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

a. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement au tri lors des événements

- Aide à la mise en place du tri sur 2 sites :
 - Au lac de Grésy-sur-Isère, dans le cadre de l'obtention du label « Pavillon bleu »
 - Au plan d'eau de Grignon, pour réactualiser les affiches et le dispositif de tri
- 64 événements ont été accompagnés par un ajout de bacs temporaires.
- Des événements pour lesquels les animateurs sont intervenus pour l'organisation du tri, l'information des exposants ou l'information des bénévoles.

b. La sensibilisation de proximité

La sensibilisation de proximité permet d'informer et d'expliquer le tri des déchets mais aussi tout ce qui permet de réduire les déchets. Les thèmes sont donc nombreux : collecte sélective, recyclage, devenir des déchets, méthanisation, compostage...

Au total, ce sont plus de 1200 personnes, enfants et adultes, qui ont été directement informés lors des séances d'animation ou lors de participations à des événements.

Les séances d'animation

17 séances de formation et d'animation sur le tri des déchets, le compostage, la réduction des déchets ont été réalisées par les animateurs. 286 élèves et 115 adultes ont suivi ces séances. Dans le public « adulte », des formations ont été faites à l'ESAT d'Albertville, à l'EHPAD Les Gentianes à Ugine et au lycée Le Grand Arc à Albertville.

Public / Classe	Nombre de personnes informées	Temps passé
Adultes	6 séances, 115 participants	19 h d'animation
Maternelles	2 classes, 56 enfants	4 h d'animation
Primaire	4 classes, 90 enfants	8 h d'animation
Collège	4 classes, 100 enfants	8 h d'animation
Lycée	1 classe, 40 enfants	4 h d'animation

Les animations lors des évènements

Les animateurs ont été présents sur 8 évènements lors desquels des animations et une information ont été réalisées pour la promotion du compostage, la méthanisation, la réduction et le tri des déchets. Plus de 800 personnes ont été sensibilisées lors de ces 70 heures d'animation à 1 ou 2 animateurs.

Evènement	Commune	Dates
Tous au compost	Albertville	4 avril
Semaine Européenne du Développement durable	Albertville	31 mai
EVENT TRAIL	Beaufort	6 juillet
Fête des Montagnes	Ugine	2 septembre
Fête Pastorale	Marthod	30 septembre
Grand Bivouac	Albertville	19 octobre
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Albertville	22 novembre
Festival du Jeu et du Jouet	Ugine	1 et 2 décembre

c. Documents de communication et médias

Des nouveaux outils de sensibilisation au tri

De nouveaux sacs de tri ont été conçus par la Communauté d'Agglomération.

Les bacs de prêt mis à disposition dans les évènements du territoire ont été « habillés » de nouveaux autocollants et dotés d'un couvercle identifiable afin de faciliter leur identification et d'améliorer le tri des déchets.

Les **nouveaux sacs de tri** sont donnés aux habitants du territoire lors des évènements pour faciliter leur geste de tri.



Communication médias

- Articles sur le tri des déchets et contre les dépôts sauvages à disposition des communes pour leurs bulletins municipaux
- Communiqués de presse pour les informations aux usagers
- Espaces publicitaires pour le tri des textiles, en lien avec Eco-TLC, le compostage, et contre les dépôts sauvages
- Actualités sur le site www.arlyserre.fr, notamment l'avancée des travaux des éco-parcs
- Informations dans la newsletter de la Communauté d'Agglomération, active depuis avril 2018

Campagne de communication

La campagne de promotion du compostage est menée chaque année au printemps afin de débiter la saison de distribution des composteurs. L'affichage de cette campagne est mené en lien avec les communes.

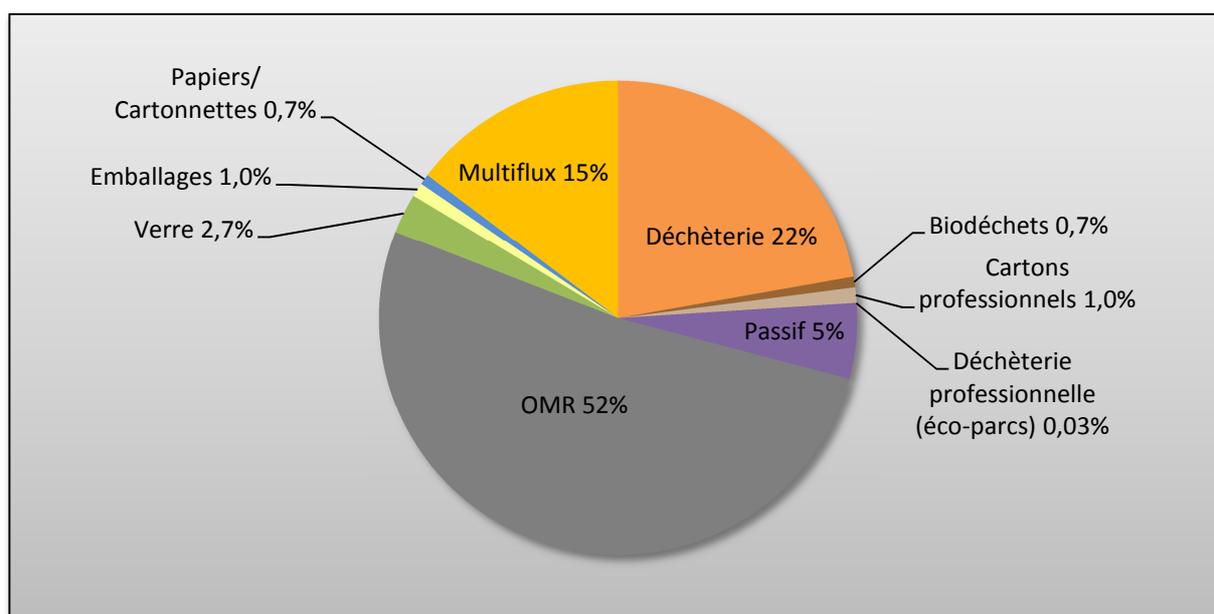


4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE

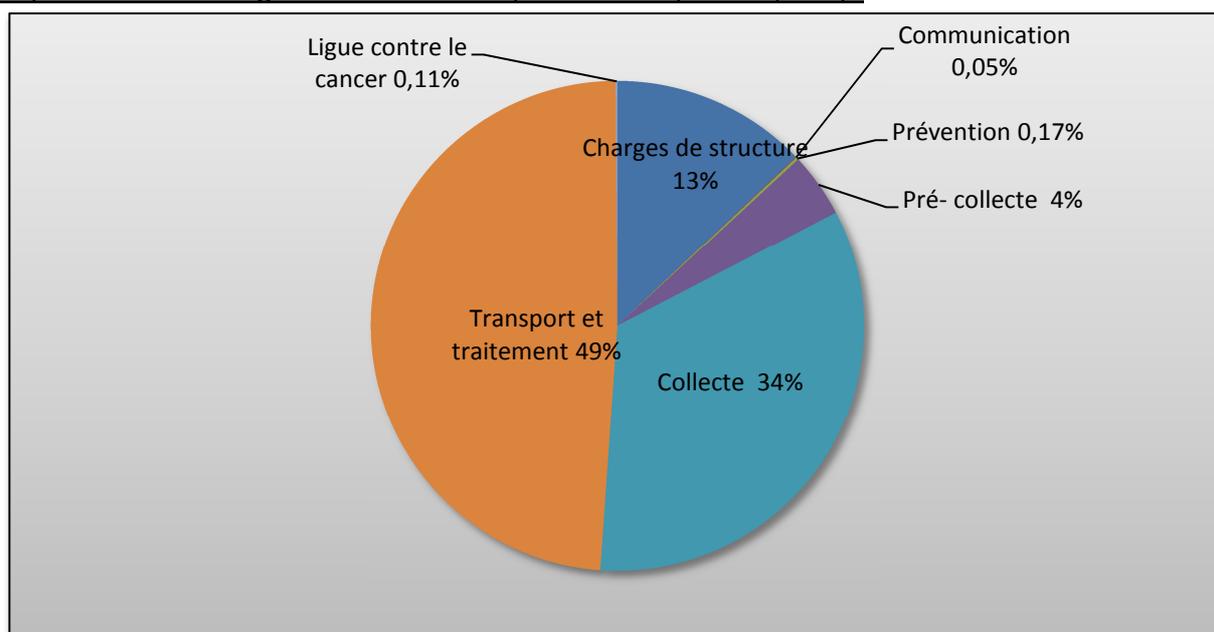
a. Les dépenses

La répartition des dépenses est similaire à l'année 2017, que ce soit par rapport aux filières ou aux postes de dépenses.

Répartition des charges en fonction des filières (€ HT) :



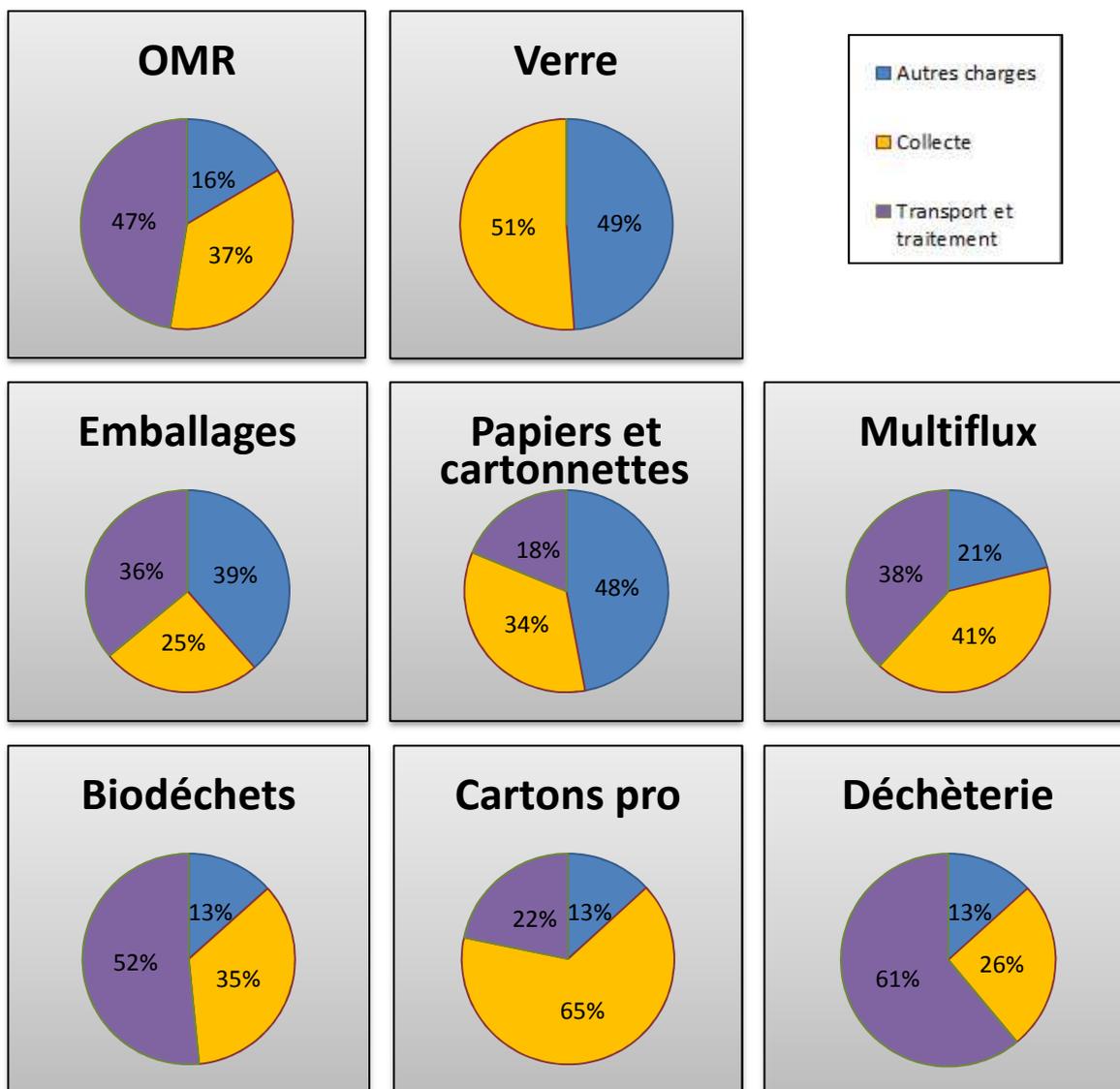
Répartition des charges en fonction des postes de dépenses (€ HT) :



Le passif lié à l'incinérateur de Gilly-sur-Isère correspond à 5% de l'ensemble des charges. Dans le graphique précédent (répartition des charges en fonction des postes de dépenses), il est inclus dans les charges de structures et dans le traitement des déchets.

Une partie des charges (0,11%) est versée à la Ligue contre le cancer. Ce montant est lié à la collecte du verre.

Répartition des postes de dépenses en fonction des charges totales, par flux (hors passif) :



b. Le financement du service

Deux modes de contribution des usagers sont utilisés sur le territoire : la REOM incitative et la TEOM. La REOM incitative concerne 11 communes et 15% des habitants du territoire. Cette redevance fait l'objet d'un règlement qui définit ses modalités d'application. Son calcul est basé sur un montant fixe auquel est ajoutée une part incitative dépendant du nombre de levées et du poids collecté pour les OMR. La TEOM concerne les 28 autres communes du territoire.

D'autres contributions des usagers existent : la RS et la facturation des professionnels en déchèterie. Ces contributions concernent les déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les professionnels.

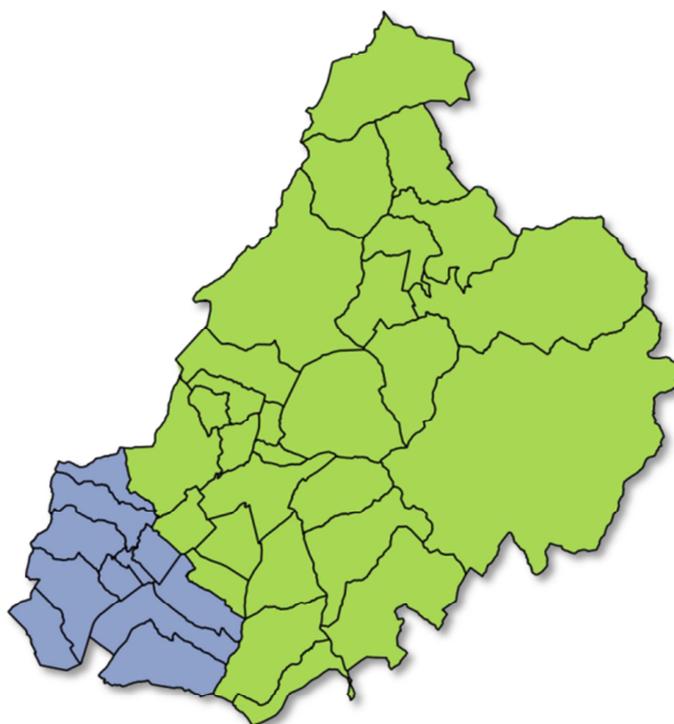
86 % du financement du service dépend de la contribution des usagers : TEOM, REOM, RS et facturation en déchèterie.

Les 14% restants sont principalement des produits liés à la valorisation des déchets. Il s'agit d'une part de la vente des déchets en tant que « matière première secondaire » en vue de leur recyclage (papiers, emballages, verre, cartons, ferraille) et d'autre part, des soutiens des éco-organismes versés à la Communauté d'Agglomération dans le cadre des REP (9% des recettes). Pour ce qui est des ventes, les prix de vente des matériaux sont fixés en liaison avec le cours du marché. Quant aux soutiens, ils dépendent de critères tels que les tonnages collectés. Certains soutiens n'apparaissent pas ici parce qu'ils sont d'ordre opérationnel.

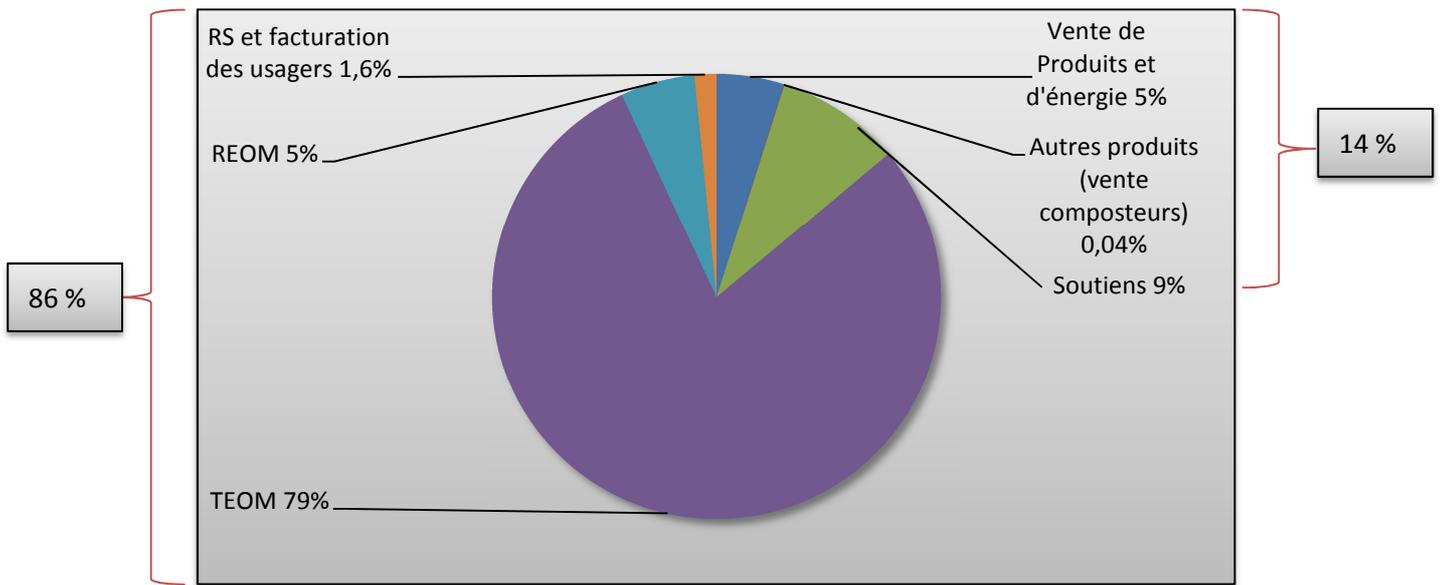
Localisation des modes de financement :

Légende

- TEOM
- REOM incitative



Répartition des modes de financement du service (€ HT) :



Liste des éco-organismes en contrat avec Arlysère :

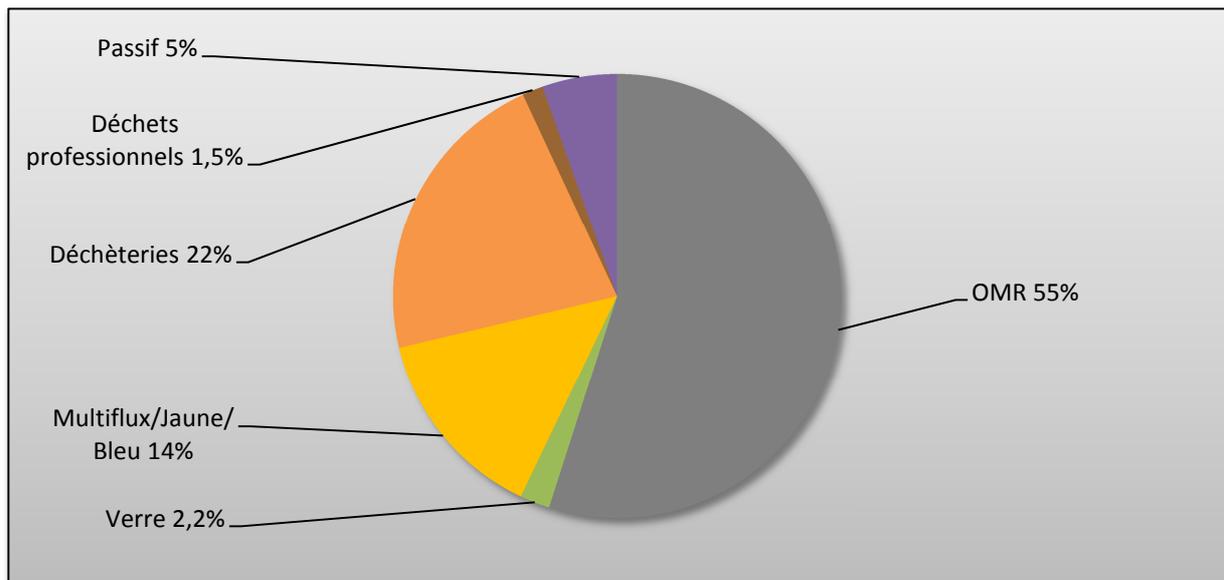
Eco-organismes	Déchets concernés
CITEO	Papiers et emballages
Eco-systèmes	DEEE
Recylum	Lampes
Corépile	Piles
Aliapur	Pneumatiques
Eco-TLC	Textiles, Linge, Chaussures
Eco-mobilier	Meubles
Eco-DDS	Déchets Diffus Spéciaux (déchets dangereux)

c. Le coût des filières

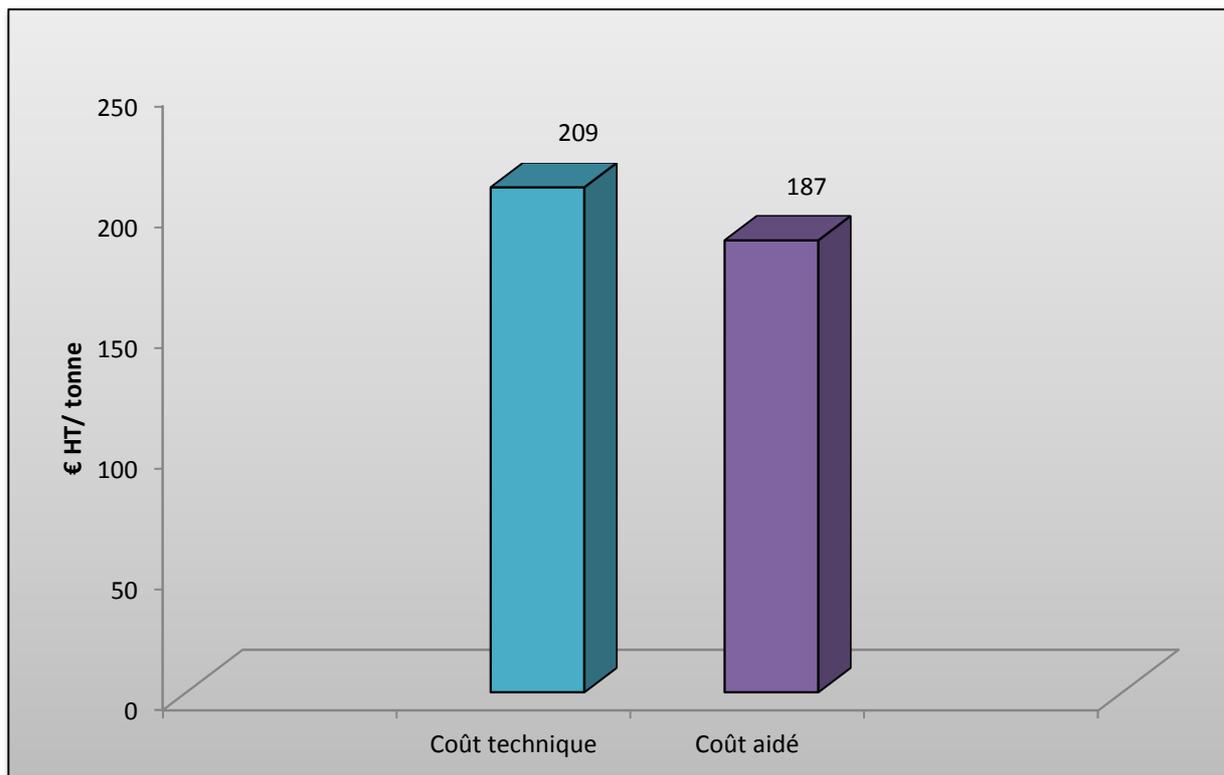
Le coût de chaque filière de déchets collectés est mesuré grâce à la matrice compta-coûts de l'ADEME. Le « coût technique » correspond au coût réel des déchets, à savoir l'ensemble des charges liées à la filière moins les produits issus de la vente de matériaux.

Le « coût aidé » intègre les soutiens (et les aides, le cas échéant). Il correspond au « coût technique » auquel sont enlevés les soutiens et reflète donc le montant qui doit être pris en charge par la contribution des usagers.

Répartition du coût réel des filières (coût technique € HT) :

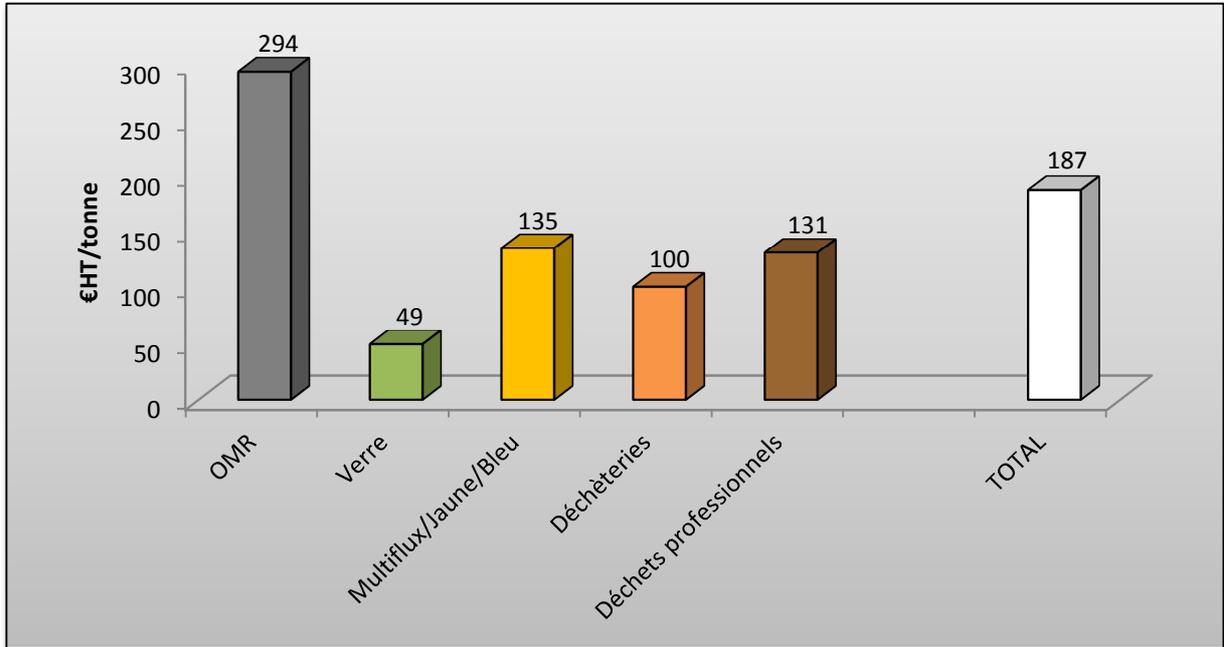


Coût de l'ensemble des filières à la tonne (€ HT/tonne) :

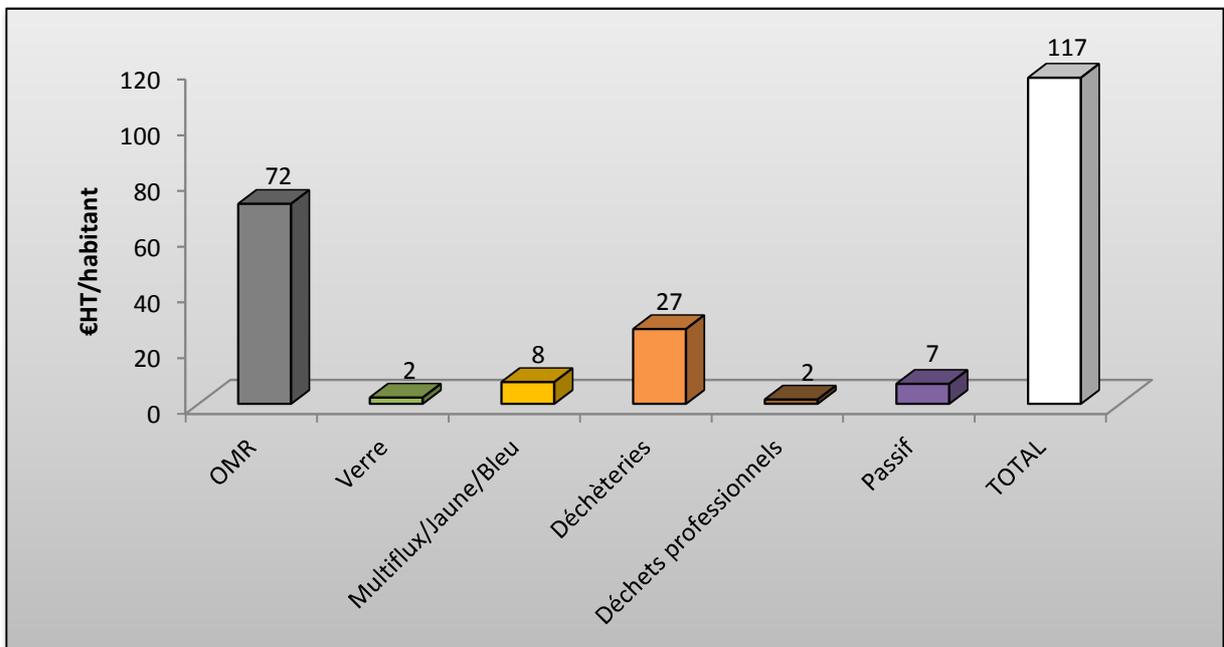


Dans les deux graphiques suivants, les déchets professionnels comprennent les déchets professionnels collectés en porte-à-porte (cartons et biodéchets). Les déchets professionnels collectés en déchèterie sont inclus dans la catégorie « Déchèteries ».

Coût des déchets à la tonne en fonction des filières (coût aidé € HT/tonne) :



Coût des déchets par habitant en fonction des filières (coût aidé € HT/habitant) :



2018 EN RÉSUMÉ

Les temps forts de 2018

- Réduction des déchets : 196 composteurs individuels, 4 nouvelles plateformes de composteurs collectifs, 8 événements, 5 nouvelles structures effectuant à la méthanisation
- Sensibilisation de plus de 1600 personnes au tri et au compostage
- Opérations d'entretien dans les déchèteries et maintenance des bacs, conteneurs et sites de collecte
- Lavage des bacs, colonnes et CSE systématisé sur le territoire
- Optimisation de sites, mise en place de 9 plateformes de CSE
- Lancement de la construction des éco-parcs de Beaufort et Gilly-sur-Isère
- Poursuite de l'étude pour l'éco-parc de Venthon

Les projets

Les projets pour 2019 s'inscrivent dans la continuité des actions en cours : gestion des collectes ; entretien, maintenance et lavage des bacs et des conteneurs ; sensibilisation au tri et au compostage ; réduction des déchets ; optimisation des collectes ; mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Les nouveaux projets porteront sur :

- Le passage du territoire de la Haute Combe de Savoie aux mêmes consignes de tri
- L'éco-parc de Venthon (2019/2020),
- La continuité des travaux et l'ouverture des nouveaux éco-parcs de Beaufort et Gilly-sur-Isère
- La création du kit du bon trieur pour les usagers avec de nouveaux documents de communication

